

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**RAPPORT ANNUEL
1^{ER} JUIN 2019 - 21 MAI 2020**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2020**

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
1^{ER} JUIN 2019 – 21 MAI 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2020

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2020

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Numéro de vente : E.20.II.F.17

Copyright © Nations Unies 2020

Tous droits réservés

ISBN : 978-92-1-120814-6

eISBN : 978-92-1-005121-7

Édition imprimée : 2411-9040

Édition en ligne : 2411-9067

Cote : E/2020/39-ESCAP/76/35

Table des matières

[1^{er} juin 2020]*Page*

Introduction	
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session	1
76/1 Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique	1
76/2 Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale	5
B. Déclarations faites par les délégations pour expliquer la position de leur pays concernant les résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session	7
C. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session	9
76/1 Résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement	9
76/2 Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2019-2020	9
76/3 Rapports des organes intergouvernementaux et rapports sur les travaux menés lors des réunions tenues en 2019-2020	9
76/4 Documents établis par le secrétariat sur des questions relatives à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	10
76/5 Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	10
76/6 Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 et Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25	11
76/7 Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	11
76/8 Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement	11
76/9 Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable	11
76/10 Projet de plan-programme pour 2021	11
76/11 Modifications apportées au plan-programme pour 2020	11
76/12 Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités	12
76/13 Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1	13

76/14	Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1	13
76/15	Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11	14
76/16	Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019.....	14
76/17	Rapport de la présidence du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission.....	14
76/18	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	14
76/19	Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)	14
II.	Organisation de la soixante-seizième session de la Commission	15
A.	Participation et organisation des travaux.....	15
B.	Ordre du jour	16
C.	Ouverture de la session	17
D.	Adoption du rapport de la Commission.....	17
III.	Travaux de la Commission depuis sa soixante-quinzième session	18
A.	Activités des organes subsidiaires	18
B.	Publications	18
C.	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies	18
Annexes		
I.	État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission.....	19
II.	Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-quinzième session de la Commission	20
III.	Publications et documents de la Commission	23
IV.	Élection des membres du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	29
V.	Résumé des débats de la soixante-seizième session de la Commission établi par la présidence.....	30

Liste des abréviations

CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPGIC	Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CMAD	Centre pour la mécanisation agricole durable
NEASPEC	Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OMM	Organisation météorologique mondiale

Notes : L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.
Le terme « milliard » signifie mille millions.

Introduction

1. La soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok le 21 mai 2020 par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} juin 2019 au 21 mai 2020, rend compte de ses conclusions.

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-seizième session, la Commission a adopté deux résolutions et 19 décisions, telles que figurant ci-dessous. Les deux résolutions sont portées à l'attention du Conseil. Les déclarations faites par les délégations pour expliquer la position de leur pays figurent dans la section B.

A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session

Résolution 76/1

Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, qui contribue à la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable no14 par des politiques et mesures concrètes,

Rappelant également la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et soulignant qu'il importe de prendre des mesures concertées pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 14, qui consiste à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,

Rappelant en outre la résolution 71/312 de l'Assemblée générale, en date du 6 juillet 2017, par laquelle l'Assemblée a fait sienne la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action » adoptée en juin 2017 par la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,

Rappelant la résolution 74/19 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2019, sur les océans et le droit de la mer et la résolution 74/210, en date du 19 décembre 2019, sur le renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable,

Rappelant également la résolution 73/292 de l'Assemblée générale, en date du 9 mai 2019, intitulée « Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020 » dans laquelle l'Assemblée a décidé que ladite Conférence

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

se tiendrait à Lisbonne du 2 au 6 juin 2020 et que son thème général serait « Océans : intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14 : bilan, partenariats et solutions » et la décision 74/548 du 13 avril 2020 dans laquelle l'Assemblée a décidé de reporter la Conférence à une date ultérieure qu'elle fixera,

Rappelant en outre la résolution 72/73 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2017, dans laquelle elle a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour la période commençant le 1^{er} janvier 2021, dans les structures et la limite des ressources disponibles, et demandé à la Commission océanographique intergouvernementale d'élaborer un plan de concrétisation de la Décennie en concertation avec les États Membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées,

Rappelant la résolution 70/7 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 8 août 2014, sur l'application de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique, sa résolution 71/6 du 29 mai 2015 sur la connectivité des transports maritimes pour le développement durable, sa résolution 72/9 du 19 mai 2016 sur la coopération régionale visant à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique, sa résolution 73/4 du 19 mai 2017 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique et sa résolution 73/5 du 19 mai 2017 sur le renforcement du soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14,

Sachant l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines et côtières en Asie et dans le Pacifique, qui favorisent la croissance économique, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale et peuvent aider les États membres de la région, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi que les pays en développement à revenu intermédiaire, à relever les défis de leur développement durable,

Prenant note du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, intitulé *Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*,

Prenant note également de l'étude thématique de la soixante-seizième session de la Commission², dans laquelle le secrétariat a présenté les résultats de travaux de recherche sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur les océans aux fins du développement durable, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la pêche durable, à la connectivité maritime, aux déchets plastiques dans les océans et à la nécessité de promouvoir le dialogue multipartite,

1. *Notant* le rôle des politiques et cadres nationaux applicables, demande à tous les membres et à tous les membres associés, ainsi qu'aux parties prenantes concernées, de prendre d'urgence des mesures pour la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, et, à cet égard, de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements, notamment ceux tirés des engagements respectifs pris volontairement lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, en juin 2017, et lors des conférences « notre océan » ;

² ESCAP/76/1/Rev.1.

2. *Rappelle* les dispositions de la résolution 74/19 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2019, sur les océans et le droit de la mer³ et les paragraphes de son préambule portant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴, et prend note des autres accords internationaux applicables le cas échéant ;

3. *Consciente* des défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui pourraient freiner les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, engage les États membres à renforcer la coopération économique, sociale et environnementale concernant les océans, les mers et les ressources marines dans la région Asie-Pacifique afin de favoriser le développement durable de tous les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en :

a) Renforçant la capacité des États membres de protéger le milieu marin et les ressources marines, y compris l'environnement des zones côtières, afin de développer l'économie de manière écologiquement rationnelle et inclusive, et de promouvoir, entre autres, la recherche et le développement dans ce domaine, l'application de procédés modernes tels que l'aménagement de l'espace marin, et, le cas échéant, l'éducation, l'investissement, les garanties sociales et environnementales, le renforcement des capacités et le transfert de technologie axés sur les océans, selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

b) Favorisant la mise en œuvre de politiques fondées sur des données scientifiques solides et en envisageant des approches applicables fondées sur le marché, selon le cas, pour réduire la pollution marine provenant de diverses sources dans la région, en particulier la pollution par les plastiques, en vue d'éliminer toute pollution supplémentaire des mers par les déchets plastiques d'ici à 2050, notamment par une approche fondée sur le cycle de vie, et en promouvant une gestion écologiquement rationnelle des déchets, une capacité de recyclage et des solutions originales, tout en reconnaissant le rôle important des plastiques dans la société, et en encourageant la possibilité, pour les États membres, de mener des estimations volontaires et qualitatives des déchets plastiques dans les océans ;

c) Promouvant la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux fins du renforcement des capacités et de la mise en commun de l'information, notamment en vue de prendre des décisions fondées sur la science et d'élaborer des politiques relatives aux océans et aux mers selon l'ensemble des principes convenus dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ ;

d) Promouvant les partenariats public-privé et avec la société civile pour accroître les avantages économiques que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés tirent de la préservation et de l'utilisation durable des ressources marines, notamment de la gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme, et par des activités de restauration des habitats côtiers ;

e) Promouvant les partenariats et en développant des initiatives originales tenant compte des difficultés et des possibilités liées aux océans, aux mers et aux changements climatiques, en contribuant à l'action globale des organisations internationales, par la collaboration avec les parties prenantes et notamment le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, en favorisant le débat sur les questions relatives à la réduction des risques de catastrophe et au relèvement après une catastrophe, et en échangeant des informations et des données d'expérience en vue de renforcer la résilience et les dispositifs d'alerte rapide multirisque pour les pays membres de la région Asie-Pacifique ;

f) Promouvant la synergie entre les objectifs de développement durable, en particulier entre l'objectif 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'objectif 14 sur la vie aquatique, au niveau régional, en vue de soutenir l'action mondiale visant à atteindre ces objectifs et à souligner

³ Voir A/74/PV.43.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363.

l'importance des océans, notamment en tant que partie intégrante du système climatique terrestre, et de la préservation de l'intégrité des écosystèmes océaniques et côtiers, et en promouvant également la synergie entre les objectifs de développement durable et les résultats sociétaux de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ;

g) Mettant en œuvre des politiques de gestion des espèces marines invasives en développant les connaissances scientifiques dans ce domaine et en améliorant leur disponibilité et leur diffusion, en utilisant l'aménagement de l'espace marin et des approches écosystémiques pour la conservation des écosystèmes marins, et en promouvant la protection des sites particulièrement importants pour la biodiversité ;

h) Renforçant la coopération et la cohérence des politiques entre les institutions à tous les niveaux, y compris entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales et parmi elles ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de :

a) Continuer à renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux, selon qu'il conviendra, aux fins de la préservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, notamment au moyen de plateformes de dialogue participatives et multipartites ;

b) Continuer à renforcer et à faciliter les capacités nationales et à fournir, à la demande et dans la limite des ressources existantes, une assistance technique pour la mise en œuvre effective des conventions arrêtées au niveau international qui s'appliquent afin de préserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales concernées, conformément à leurs mandats existants ;

c) Continuer à aider les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays en développement à revenu intermédiaire, à échanger des données d'expérience et à coopérer davantage en ce qui concerne la préservation et l'utilisation durable des ressources marines, notamment la restauration des écosystèmes et la gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme, par des mesures de restauration des habitats côtiers, conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique⁵ ;

d) Continuer à renforcer et à faciliter les capacités nationales, notamment en coopérant avec le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, sur la base du volontariat, aux fins de mesurer et de comptabiliser les progrès accomplis concernant le développement durable des océans, conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »⁶, adopté par le Comité de statistique à sa cinquième session ;

e) Continuer à appuyer un dialogue régional systématique sur la connectivité maritime durable, en étroite collaboration avec les principaux acteurs mondiaux et régionaux, et dans le cadre des travaux de la Commission sur la promotion de la connectivité de transport durable dans la région ;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui rendre compte, à sa soixante-dix-huitième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Deuxième séance plénière
21 mai 2020*

⁵ E/ESCAP/73/31, annexe II.

⁶ E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

Résolution 76/2

Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Exprimant ses condoléances et sa vive inquiétude face aux pertes en vies humaines causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et aux répercussions sociales et économiques négatives considérables qu'elle a eues dans le monde, en particulier dans la région Asie-Pacifique, notamment pour les pays en développement et les pays ayant des besoins particuliers qui sont vulnérables, consciente que la priorité accordée à la lutte contre la maladie permet de sauver des vies et de protéger les personnes en situation de vulnérabilité en arrêtant la propagation de la maladie et en atténuant ses effets sur la santé de la population, et sachant que l'aggravation de la pauvreté et des inégalités pourrait entraver la réalisation des objectifs de développement durable,

Se déclarant également profondément préoccupée par le fait que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions inégales sur les pays et les personnes et, à cet égard, réaffirmant que toutes les activités visant à faire face aux conséquences de la pandémie et à s'en relever doivent être axées sur l'être humain et ne laisser personne de côté, et que tous les pays et toutes les personnes doivent avoir accès sans entrave à l'assistance et au soutien disponibles,

Guidée par un esprit d'unité, de solidarité et de coopération multilatérale, et résolue à mener une action coordonnée et décisive pour contenir, atténuer et vaincre la pandémie grâce à une coopération régionale et mondiale renforcée,

Exprimant sa profonde solidarité avec les pays et les populations les plus touchés dans les différentes régions du monde sur lesquelles la pandémie s'est abattue et consciente qu'il faut soutenir ceux qui pourraient avoir besoin d'aide, notamment en apportant une assistance technique à ceux qui sont le plus touchés, en particulier aux pays en développement dont le système de santé est souvent plus faible et dont la population est plus vulnérable aux effets de telles pandémies,

Rappelant la résolution 74/274 de l'Assemblée générale, en date du 20 avril 2020, sur la coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19, la résolution 74/270, en date du 2 avril 2020, sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la résolution 60/35, en date du 30 novembre 2005, sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde,

Rappelant également les résolutions 60/2 du 28 avril 2004 et 61/12 du 18 mai 2005 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur l'appel régional à l'action pour le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique et la résolution 74/11 du 16 mai 2018 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique,

Prenant note de la résolution 67/81 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 2012, sur la santé mondiale et la politique étrangère et de la résolution 73/2, en date du 10 octobre 2018, sur la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,

Réaffirmant la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, intitulée « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé »⁷,

⁷ Résolution 74/2 de l'Assemblée générale.

Se félicitant que des efforts soient faits et des engagements soient pris actuellement aux fins de la coopération internationale, régionale et sous-régionale et que les pays prennent des mesures pour faire face aux répercussions néfastes de la pandémie de COVID-19 et atténuer ses effets,

Réaffirmant le rôle fondamental du système des Nations Unies, et notamment le rôle important joué par l'Organisation mondiale de la Santé, s'agissant de coordonner l'action mondiale pour maîtriser et contenir la propagation de la COVID-19 et de soutenir les États Membres,

Notant la grande diversité des mesures prises dans l'ensemble du système des Nations Unies pour soutenir les initiatives des pays visant à lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment le rapport de la Secrétaire exécutive⁸,

Se félicitant du lancement d'un fonds des Nations Unies pour la lutte contre la COVID-19 et le relèvement, qui vise à soutenir les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ainsi que les pauvres et les plus vulnérables aux situations de difficultés économiques et d'effondrement de l'ordre social,

Reconnaissant que le relèvement après la pandémie de COVID-19 et d'autres crises futures du même ordre ne devrait pas entraver la poursuite des progrès vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹ et la réalisation des objectifs de développement durable,

Reconnaissant également qu'une démarche régionale permettra d'examiner collectivement les effets des mesures économiques et sociales sur la région Asie-Pacifique et de partager les meilleures pratiques et les enseignements à retenir,

Reconnaissant en outre que la pandémie de COVID-19 est l'occasion pour les gouvernements et les autres parties prenantes concernées de la région de renforcer leur résilience aux crises en intégrant l'évaluation des risques à toutes les initiatives en faveur du développement,

1. *Réaffirme* qu'il importe de coopérer à l'échelon international et régional pour renforcer la résilience de tous les membres et tous les membres associés, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays en développement, face aux effets socioéconomiques des pandémies et d'autres crises connexes ;

2. *Estime* qu'il importe de veiller à ce que les biens et services essentiels ainsi que les personnes continuent de circuler afin de faire face aux difficultés découlant des effets néfastes de la pandémie et d'autres crises connexes dans un esprit de bon voisinage ;

3. *Engage* les pays, dans l'esprit du multilatéralisme, à appeler l'attention sur les inégalités, la pauvreté et l'aggravation des risques pour la santé de millions de personnes causées par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ;

4. *Souligne* que le relèvement après la crise liée à la COVID-19 offre l'occasion de reconstruire en mieux dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment en mettant en place des institutions, des économies et des sociétés plus égalitaires, inclusives et durables, qui respectent les droits humains et soient plus résilientes face à toute pandémie future et aux autres crises connexes auxquelles la région fait face, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030³ ;

⁸ ESCAP/76/34.

⁹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

5. *Réaffirme* la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et, à cet égard, souligne que le système des Nations Unies doit œuvrer à l'unisson en vue d'aider tous les gouvernements ;

6. *Rappelle* l'importance du multilatéralisme et de la coopération internationale, et engage tous les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à promouvoir des mesures susceptibles de renforcer la solidarité mondiale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive, en étroite coordination et en consultation avec les États membres et les autres organes et organismes compétents du système des Nations Unies, d'analyser la capacité de la région Asie-Pacifique de se remettre de la pandémie de COVID-19, d'autres pandémies et de crises de grande ampleur similaires, de proposer des idées d'initiatives concrètes et coordonnées que pourraient mener les pays, les organismes des Nations Unies et autres parties concernées, notamment des propositions de mesures visant à faire face aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19 et des futures pandémies et crises de grande ampleur connexes dans la région, en gardant à l'esprit l'expérience acquise et les meilleures pratiques adoptées dans le cadre de la réponse initiale, afin de permettre aux pays de reconstruire en mieux conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de soumettre un rapport à la Commission pour examen à sa soixante-dix-septième session.

*Deuxième séance plénière
21 mai 2020*

B. Déclarations faites par les délégations pour expliquer la position de leur pays concernant les résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session

3. Avant l'adoption de la résolution 76/1, la représentante de la Turquie a fait part de la réserve de son Gouvernement concernant le paragraphe 2 de la résolution. Elle a affirmé que sa délégation était pleinement déterminée à coopérer afin de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, mais que son Gouvernement se dissociait de la référence faite au paragraphe 2 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à laquelle la Turquie n'était pas partie. Elle a ajouté que cette référence ne pouvait pas être interprétée comme une modification quelconque de la position juridique bien connue de la Turquie vis-à-vis de cette Convention. En outre, concernant le paragraphe 3, elle a souligné que la Planification de l'espace marin n'était pas encore un instrument opérationnel appliqué dans chaque pays. Par conséquent, toutes les références à la Planification de l'espace marin devaient être interprétées comme valables pour les pays et les lieux où elle était applicable.

4. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que la délégation iranienne, rappelant l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit un cadre juridique général pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, et admettant que la République islamique d'Iran, en tant que signataire de ladite Convention, avait l'obligation de ne pas agir à l'encontre de l'objet et du but de la Convention, était d'avis que la résolution ne pouvait pas avoir d'incidences sur le statut juridique des non-parties à la Convention et à tout autre accord applicable et que la Convention et les autres accords internationaux applicables étaient considérés comme un ensemble ayant le même niveau d'importance.

5. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation s'était ralliée au consensus sur cette résolution et tirait fierté du rôle de premier plan que jouait son pays dans l'action internationale visant à conserver et à utiliser durablement l'océan et ses ressources et à promouvoir une économie océanique prospère et durable. Il a noté que les États-Unis appuyaient fièrement les activités mondiales et régionales visant à prévenir et à réduire la pollution marine, notamment les millions de tonnes de déchets plastiques qui se déversent dans l'océan chaque année ; à mesurer les effets de l'acidification de l'océan et à lutter contre ces effets ; à promouvoir la coopération internationale sur les aires marines protégées et à assurer un transport maritime sûr,

sécurisé et propre. Il a insisté sur le fait que la réussite de ces activités reposait sur une coopération internationale soutenue et ciblée, en particulier entre les gouvernements et le secteur privé. En même temps, il a souligné que ce document non contraignant ne créait ni droits ni obligations de droit international. En ce qui concerne les rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, il a déclaré que l'acceptation de ces rapports et l'approbation de leur résumé à l'intention des décideurs ne signifiaient pas que sa délégation entérinait les conclusions spécifiques ou la teneur sous-jacente des rapports, et ne préjugeaient pas de la position de sa délégation. Concernant le paragraphe 3 a), il a déclaré que la mention des seules garanties « sociales » et « environnementales » ignorait les mesures de protection économique nécessaires à l'investissement dans le développement durable du milieu marin et des ressources des zones côtières. S'agissant des références au Programme de développement durable à l'horizon 2030, sa délégation savait que le Programme 2030 était un cadre mondial pour le développement durable basé sur le volontariat, qui pouvait aider les pays à œuvrer en vue de la paix et de la prospérité mondiales. La délégation américaine saluait l'appel à la responsabilité partagée, y compris à la responsabilité nationale, formulé dans le Programme 2030, et soulignait que tous les pays avaient un rôle à jouer dans la réalisation de son ambition, conformément à leurs propres politiques et priorités nationales. Le représentant a fait remarquer que le Programme 2030, à son paragraphe 18, appelait les pays à mettre en œuvre le Programme d'une manière conforme aux droits et obligations des États selon le droit international. Il a souligné que le Programme 2030 devait être appliqué dans le respect de l'indépendance des mandats qui régissent les autres mécanismes et institutions, y compris les négociations, sans préjudice des uns et des autres, et qu'il fallait veiller à ce que la mise en œuvre du Programme 2030 ne préjuge pas des décisions et des mesures en cours d'examen dans d'autres instances et ne crée pas de précédent. Ainsi, le Programme 2030 ne représentait nullement un engagement à fournir un nouvel accès au marché des biens et services, et il ne fournissait aucune interprétation ni ne portait aucune modification des accords et décisions de l'Organisation mondiale du commerce, y compris de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

6. Avant l'adoption de la résolution 76/2, le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que sa délégation s'était ralliée au consensus sur la résolution en soutenant le multilatéralisme et des mesures collectives coordonnées pour atténuer les effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans la région dans un esprit d'unité, de solidarité et d'action décisive. Dans le même temps, la délégation iranienne s'est à nouveau déclarée profondément préoccupée par les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales et des sanctions illégales et injustes imposées à son pays et à d'autres pays, qui étaient contraires aux principes du droit international, accroissaient l'écart de pauvreté, créaient des obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable et perturbaient et entravaient l'accès aux ressources humanitaires et au matériel médical nécessaire pour lutter contre la pandémie de COVID-19. La délégation iranienne espérait que d'autres membres condamneraient de telles mesures coercitives unilatérales qui avaient des effets néfastes sur la solidarité régionale dans la lutte contre la pandémie.

7. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation se ralliait au consensus sur cette résolution mais qu'elle se dissociait de l'alinéa 10 du préambule. Il a noté que les États-Unis d'Amérique continuaient de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et restaient le premier pays donateur à l'action de riposte au niveau mondial, forts du rôle de chef de file qu'ils jouaient depuis des décennies en matière d'aide sanitaire vitale et d'aide humanitaire. En même temps, il a souligné que ce document non contraignant ne créait ni droits ni obligations de droit international. S'agissant des références au Programme de développement durable à l'horizon 2030, sa délégation savait que le Programme 2030 était un cadre mondial pour le développement durable basé sur le volontariat, qui pouvait aider les pays à œuvrer en vue de la paix et de la prospérité mondiales. La délégation américaine saluait l'appel à la responsabilité partagée, y compris à la responsabilité nationale, formulé dans le Programme 2030, et soulignait que tous les pays avaient un rôle à jouer dans la réalisation de son ambition, conformément à leurs propres politiques et priorités nationales. Le représentant a fait remarquer que le Programme 2030, à son paragraphe 18, appelait les pays à mettre en

œuvre le Programme d'une manière conforme aux droits et obligations des États selon le droit international. Il a souligné que le Programme 2030 devait être appliqué dans le respect de l'indépendance des mandats qui régissent les autres mécanismes et institutions, y compris les négociations, sans préjudice des uns et des autres, et qu'il fallait veiller à ce que la mise en œuvre du Programme 2030 ne préjuge pas des décisions et des mesures en cours d'examen dans d'autres instances et ne crée pas de précédent. Ainsi, le Programme 2030 ne constituait nullement un engagement à fournir un nouvel accès au marché des biens et services, et il ne fournissait aucune interprétation ni ne portait aucune modification des accords et décisions de l'Organisation mondiale du commerce, y compris de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le représentant des États-Unis a précisé que sa délégation se dissociait de la référence à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'alinéa 10 du préambule. La délégation américaine était consciente que l'OMS devrait jouer un rôle dans les efforts visant à mettre fin à l'épidémie, mais demeurait vivement préoccupée par le manque d'indépendance dont ses dirigeants faisaient preuve depuis le début de la pandémie. Le représentant a rappelé que, le 14 avril 2020, sa délégation avait annoncé qu'elle suspendrait son financement de l'OMS en attendant qu'il soit procédé à un examen de sa mauvaise gestion de l'épidémie du nouveau coronavirus, et a insisté sur le fait que l'OMS faisait progresser la santé des populations du monde entier d'une manière transparente, fondée sur la science et intégrant le principe de responsabilité dans ses prises de décisions. Il a également appelé les États membres à s'acquitter de l'obligation que leur impose le Règlement sanitaire international (2005) de communiquer des données complètes sur les cas de COVID-19 recensés sur leur territoire et de partager les échantillons et les séquences génétiques du nouveau coronavirus avec la communauté internationale.

C. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-seizième session

Décision 76/1

Résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note du résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement (ESCAP/76/2/Rev.1).

Décision 76/2

Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2019-2020

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention lors des réunions de ses organes subsidiaires tenues au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6).

Décision 76/3

Rapports des organes intergouvernementaux et rapports sur les travaux menés lors des réunions tenues en 2019-2020

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé les documents suivants :

- a) Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/3) ;
- b) Rapport du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/76/7) ;
- c) Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/11) ;

d) Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/76/13) ;

e) Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/19) ;

f) Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/20) ;

g) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/22).

Décision 76/4

Documents établis par le secrétariat sur des questions relatives à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note des documents suivants :

a) Coopération sous-régionale aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/4) ;

b) Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5) ;

c) L'opportunité urbaine : accélérer la prise de mesures locales pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/12) ;

d) Stratégies sous-régionale et régionale de résilience face aux catastrophes (ESCAP/76/14) ;

e) Transformer les économies pour les rendre cohérentes avec les ambitions portées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/16) ;

f) Le commerce et l'investissement en tant qu'éléments moteurs de la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/18) ;

g) Politiques prioritaires pour le passage à des économies numériques inclusives (ESCAP/76/21) ;

h) Atteindre l'objectif de développement durable n° 14 relatif à la vie aquatique : rendre compte de nos océans (ESCAP/76/24) ;

i) Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1) (en anglais seulement).

Décision 76/5

Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note du rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/23/Rev.1), et décidé de reporter à 2021 la tenue de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

Décision 76/6

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 et Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé le rapport de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8) et pris note de la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8/Add.1).

Décision 76/7

Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/9) et a demandé au Comité du développement social, à sa sixième session, d'examiner le Plan d'action en vue de fournir des conseils sur son suivi, selon qu'il convient.

Décision 76/8

Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur le cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/76/10) et a prié le Comité du développement social, à sa sixième session, d'examiner le cadre en vue de fournir des conseils sur son suivi, selon qu'il convient.

Décision 76/9

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable » (ESCAP/76/15) et a demandé au Comité de l'énergie, à sa troisième session, d'examiner la feuille de route en vue de fournir des orientations sur son suivi, selon qu'il convient.

Décision 76/10

Projet de plan-programme pour 2021

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé le projet de plan-programme pour 2021 (ESCAP/76/25).

Décision 76/11

Modifications apportées au plan-programme pour 2020

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé les propositions de modifications à apporter au plan-programme pour 2020 (ESCAP/76/26).

Décision 76/12

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités » (ESCAP/76/27) et exprimé ses remerciements pour les annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et les membres associés pour 2020 :

1. **Brunéi Darussalam.** Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement brunéien verserait les contributions suivantes :

ISAP	15 000 \$
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000 \$

2. **Chine.** La délégation chinoise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes :

CAPTT	190 000 RMB
CMAD	1 548 000 \$
ISAP	70 000 \$
Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées	10 000 \$
NEASPEC	45 000 \$

En outre, la délégation chinoise a informé le secrétariat que sa contribution au Programme de coopération Chine-CESAP serait annoncée ultérieurement.

3. **Inde.** La délégation indienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes :

CAPTT	870 000 \$
CMAD	15 000 \$
ISAP	25 000 \$
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	79 000 \$

4. **Japon.** Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement japonais verserait les contributions suivantes pour la période allant d'avril 2020 à mars 2021 :

Fonds de coopération Japon-CESAP	27 600 \$
ISAP	1 859 765 \$

En outre, le Gouvernement japonais entendait apporter à l'ISAP pour la période allant d'avril 2020 à mars 2021 des contributions en nature, représentant l'équivalent de 1 090 982 dollars des États-Unis.

5. **Macao (Chine).** Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions suivantes :

CAPFTIC	5 000 \$
CAPTT	5 000 \$
CAPGIC	10 000 \$
ISAP	20 000 \$

6. **Myanmar.** Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement du Myanmar verserait les contributions suivantes :

Programme de travail de la CESAP	2 000 \$
ISAP	1 000 \$

7. **République de Corée.** Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de la République de Corée verserait les contributions suivantes :

Fonds de coopération Corée-CESAP	272 577 \$
Programme de travail de la CESAP	580 303 \$
Centre d'accessibilité de la CESAP	8 210 \$
NEASPEC	293 103 \$
Initiative de Séoul pour une croissance verte	100 000 \$
Fonds d'affectation spéciale pour le développement des capacités pour la promotion de l'APTA et des activités de facilitation du commerce	220 000 \$
CAPFTIC	1 385 385 \$
CAPTT	24 630 \$
CMAD	10 000 \$
ISAP	53 000 \$
Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est	1 141 000 \$

En outre, le Gouvernement de la République de Corée a annoncé qu'il prolongerait de cinq ans (de 2021 à 2025) le projet concernant l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, et qu'il apporterait des contributions volontaires en espèces et en nature à cette initiative.

Le Gouvernement de la République de Corée a annoncé qu'il continuerait d'envoyer des experts, dans le cadre de détachements à titre gracieux, qui mèneront des activités de coopération technique avec la CESAP.

8. **Fédération de Russie.** La délégation de la Fédération de Russie a annoncé que son Gouvernement avait fait une contribution de 1 200 000 dollars pour la mise en œuvre de projets de coopération technique convenus d'un commun accord.

En outre, le Gouvernement de la Fédération de Russie a versé une contribution de 30 000 dollars à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).

9. **Thaïlande.** Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement thaïlandais ferait les contributions suivantes :

CAPTT	15 000 \$
CMAD	15 000 \$
ISAP	23 000 \$

Décision 76/13

Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé le rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/28) et a pris note du document d'information sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/INF/2).

Décision 76/14

Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé le rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/29) et a pris note du document d'information sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/INF/3).

Décision 76/15

Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a approuvé le rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11 (ESCAP/76/30) et a pris note du document d'information sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11 (ESCAP/76/INF/4).

Décision 76/16

Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note du rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019 (ESCAP/76/31).

Décision 76/17

Rapport de la présidence du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note du rapport de la présidence du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission (ESCAP/76/32).

Décision 76/18

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a pris note du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/76/33).

Décision 76/19

Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)

À sa deuxième séance plénière, le 21 mai 2020, la Commission a décidé que sa soixante-dix-septième session se tiendrait au Centre de conférences de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok, du 26 au 30 avril 2021. La Commission a également décidé que le thème de sa soixante-dix-septième session serait « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/76/17).

Chapitre II

Organisation de la soixante-seizième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

8. La soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est tenue le 21 mai 2020 par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

9. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont participé à la session :

Membres

Afghanistan
Arménie
Australie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Fidji
France
Géorgie
Inde
Indonésie
Îles Marshall
Iran (République islamique d')
Japon
Kazakhstan
Kirghizistan
Kiribati
Malaisie
Maldives
Micronésie (États fédérés de)
Mongolie
Myanmar
Nauru
Népal
Nouvelle-Zélande
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Samoa
Singapour
Sri Lanka
Tadjikistan
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga

Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

Membres associés

Hong Kong (Chine)
Macao (Chine)
Polynésie française
Samoa américaines

10. Les représentant(e)s de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, d'Israël, de l'Italie, du Portugal, de Saint-Marin et de la Suisse ont participé à la session en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur de la Commission.

11. La liste des participantes et des participants peut être consultée à l'adresse suivante : www.unescap.org/commission/76/listOfParticipants.

12. La Commission a décidé, pour la soixante-seizième session seulement et en raison des circonstances particulières, de déroger à l'article 13 de son Règlement intérieur et a élu M. Mohammad Nazmul Quaunine (Bangladesh) président de la soixante-seizième session et M. Nadhavathna Krishnamr (Thaïlande) vice-président.

13. La Commission a remercié M^{me} Suzilah Binti Mohd Sidek (Malaisie) et M. Rongvudhi Virabutr (Thaïlande), respectivement présidente et vice-président du Groupe de travail informel chargé des projets de résolution, d'avoir examiné les projets de résolution et de décision soumis pour la session.

B. Ordre du jour

14. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat général sur le thème de la session : « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable ».
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.
4. Faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire mondiale grâce à la coopération régionale.
5. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
 - b) Développement social ;
 - c) Environnement et développement ;
 - d) Réduction des risques de catastrophe ;
 - e) Énergie ;

- f) Transport ;
 - g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;
 - h) Commerce et investissement ;
 - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
 - j) Statistiques.
6. Questions relatives à la gestion :
- a) Projet de plan-programme pour 2021 ;
 - b) Modifications apportées au plan-programme pour 2020 ;
 - c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;
 - d) Rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.
7. Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1.
8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
9. Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021).
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

C. Ouverture de la session

15. M. Mohammad Nazmul Quaunine (Bangladesh) a présidé l'ouverture de la soixante-seizième session. Des messages vidéo de M. Omar Hilale (Maroc), Vice-Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général et de M. Prayut Chan-o-cha, Premier Ministre de la Thaïlande, ont été diffusés. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue et une déclaration de politique générale. Des messages vidéo de M^{me} Sheikh Hasina, Première Ministre du Bangladesh et de M. Josaia Voreqe Bainimarama, Premier Ministre des Fidji, ont été diffusés. Un message vidéo de M. Kausea Natano, Premier Ministre de Tuvalu, en sa qualité de Président du Forum des îles du Pacifique, a également été diffusé.

D. Adoption du rapport de la Commission

16. Le rapport de la Commission a été adopté à la deuxième séance plénière, le 21 mai 2020.

Chapitre III

Travaux de la Commission depuis sa soixante-quinzième session

A. Activités des organes subsidiaires

17. Durant la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions :

- a) Comités :
 - i) Comité de la réduction des risques de catastrophe (sixième session) ;
 - ii) Comité de l'énergie (deuxième session) ;
 - iii) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement (deuxième session) ;
- b) Conseils d'administration :
 - i) Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (quinzième session) ;
 - ii) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (quatorzième session) ;
 - iii) Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable (quinzième session) ;
 - iv) Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (quinzième session) ;
 - v) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (quatrième session) ;
- c) Autres réunions intergouvernementales :
 - i) Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (quatorzième session) ;
 - ii) Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 ;
 - iii) Septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

18. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte de leurs débats, conclusions et décisions.

B. Publications

19. La liste des publications parues depuis la soixante-quinzième session de la Commission et des documents soumis avant la présente session figure à l'annexe III.

C. Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies

20. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

Annexe I

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes formulées dans les résolutions énumérés ci-dessous n'auront aucune incidence sur le budget-programme approuvé pour 2020¹ et le projet de budget-programme pour 2021² :

a) Résolution ESCAP/RES/76/1 : Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

b) Résolution ESCAP/RES/76/2 : Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale.

2. Selon que de besoin, des ressources extrabudgétaires seront demandées aux fins de la mise en œuvre des activités requises au titre des résolutions ci-dessus.

¹ Voir résolution 74/264 A à C de l'Assemblée générale.

² A/75/6 (Sect. 19).

Annexe II

Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-quinzième session de la Commission

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
<i>Comités</i>		
<p>I. Comité de la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Président : M. Mohammad Qaseem Haidari (Afghanistan)</p> <p>Vice-Présidents : M. Taitusi Nacolakia Vakadravuyaca (Fidji)</p> <p style="padding-left: 20px;">M. Velix Vernando Wanggai (Indonésie)</p>	<p>Sixième session Bangkok 28-30 août 2019</p>	<p>ESCAP/CDR/2019/3</p>
<p>II. Comité de l'énergie</p> <p>Président : M. Mohammad Hossain (Bangladesh)</p> <p>Vice-Présidents : M. Fengquan An (Chine)</p> <p style="padding-left: 20px;">M. Talyat Aliev (Fédération de Russie)</p> <p style="padding-left: 20px;">M. Sarawut Kaewtathip (Thaïlande)</p> <p style="padding-left: 20px;">M. Avafoa Irata (Tuvalu)</p>	<p>Deuxième session Bangkok 9-11 octobre 2019</p>	<p>ESCAP/CE/2019/4</p>
<p>III. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement</p> <p>Président : M. Ribaun Korm (Cambodge)</p> <p>Vice-Président(e)s : M^{me} Samantha K. Jayasuriya (Sri Lanka)</p> <p style="padding-left: 20px;">M. Khomraj Koirala (Népal)</p>	<p>Deuxième session Bangkok 6-8 novembre 2019</p>	<p>ESCAP/CMPF/2019/6</p>
<i>Conseils d'administration des institutions régionales</i>		
<p>I. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie</p> <p>Président : M. Teoh Phi Li (Malaisie)</p> <p>Vice-Président : M. Ashwani Gupta (Inde)</p>	<p>Quinzième session Kuala Lumpur 6-7 novembre 2019</p>	<p>ESCAP/76/20</p>
<p>II. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement</p> <p>Président : M. Mohammad Fazlur Rahman (Bangladesh)</p> <p>Vice-Présidente : M^{me} Ishariyaporn Smiprem (Thaïlande)</p>	<p>Quatorzième session Incheon (République de Corée) 28 novembre 2019</p>	<p>ESCAP/76/19</p>

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
III. Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	Quinzième session Jeonju (République de Corée) 29 novembre 2019	ESCAP/76/11
Président : M. Kanchan Kumar Singh (Inde)		
Vice-Présidente : M ^{me} Thi Tam Dinh (Viet Nam)		
IV. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	Quinzième session Chiba (Japon) 9-10 décembre 2019	ESCAP/76/22
Président : M ^{me} Ariunzaya Ayush (Mongolie)		
Vice-Président : M. Akira Tsumura (Japon)		
V. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	Quatrième session Islamabad 20 février 2020	ESCAP/76/13
Président : M. Muhammad Afzal (Pakistan)		
Vice-Président : M. Mehmet Gulluoglu (Turquie)		
<i>Autres réunions intergouvernementales</i>		
I. Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	Quatorzième session Achgabat 20-21 novembre 2019	ESCAP/76/3
Président : M. Ezizgeldi Annamammedov (Turkménistan)		
II. Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25	Bangkok 27-29 novembre 2019	ESCAP/76/8
Présidente : M ^{me} Mereseini Vuniwaqa (Fidji)		
Vice-Président(e)s :	M ^{me} Nabila Musleh (Afghanistan)	
	M ^{me} Zhanna Andreasyan (Arménie)	
	M ^{me} Fazilatunnesa Indira (Bangladesh)	
	M ^{me} Ing Kantha Phavi (Cambodge)	
	M ^{me} Xia Jie (Chine)	
	M ^{me} Zhang Haidi (Chine)	
	M ^{me} Amenta Matthew (Îles Marshall)	
	M ^{me} Freda Tuki Sorioomua (Îles Salomon)	
	M ^{me} Sri Danti Anwar (Indonésie)	
	M. Taoaba Kaiea (Kiribati)	
	M ^{me} Shidhatha Shareef (Maldives)	
	M. Win Myat Aye (Myanmar)	
	M. Wake Goruson Goi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	
	M ^{me} Lee Jung Ok (République de Corée)	

<i>Organes subsidiaires et bureaux</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du document</i>
M ^{me} Bouachanh Syhanath (République démocratique populaire lao)		
M ^{me} Masoumeh Ebtekar (République islamique d'Iran)		
M. Leao Talalelei Tuitama (Samoa)		
M. Chuti Krairiksh (Thaïlande)		
M. Vatau Mefi Hui (Tonga)		
M. Le Quan (Viet Nam)		
III. Septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	Bangkok 20 mai 2020	ESCAP/76/7
Présidente :	M ^{me} Samantha K. Jayasuriya (Sri Lanka)	
Vice-Présidente :	M ^{me} Rosemarie Edillon (Philippines)	

Annexe III

Publications et documents de la Commission

A. Publications parues depuis la soixante-quinzième session*

Direction exécutive et gestion

ESCAP Annual Report 2019.

*What's Ahead @ ESCAP.***

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2020: Leveraging Ocean Resources for Sustainable Development of Small Island Developing States. ST/ESCAP/2904 (numéro de vente : E.20.II.F.11).

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2020: Towards Sustainable Economies. ST/ESCAP/2902 (numéro de vente : E.20.II.F.16).

*MPFD Policy Briefs:***

N° 82, mars 2019 : « Fintech in the Pacific Island Countries: challenges and opportunities ».

N° 83, avril 2019 : « Investing in social protection floors ».

N° 84, avril 2019 : « Ending hunger and malnutrition: how much would it cost? ».

N° 85, avril 2019 : « Investment needs for ambitiously moving towards universal health coverage ».

N° 86, avril 2019 : « Providing quality education for every child and youth: how much would it cost? ».

N° 87, avril 2019 : « Achieving gender equality and empowering all women and girls ».

N° 88, avril 2019 : « Investment needs to achieve Sustainable Development Goal 7: affordable and clean energy ».

N° 89, avril 2019 : « Costing the transport infrastructure component of SDGs in Asia and the Pacific ».

N° 90, avril 2019 : « Increasing access to information and communications technology (ICT) ».

N° 91, avril 2019 : « Investment in climate action ».

N° 92, avril 2019 : « Investing in sustainable infrastructure for all ».

N° 93, avril 2019 : « Mind the gaps: SDG progress and SDG investment needs ».

N° 94, avril 2019 : « Fiscal space and national budgets for SDGs ».

N° 95, avril 2019 : « Investing in biodiversity and ecosystems ».

N° 96, avril 2019 : « Universal access to safe water and sanitation: how much would it cost? ».

N° 97, mai 2019 : « Industrial policy for structural transformation to reduce poverty in LDCs, LLDCs and SIDS ».

* Le cas échéant, la cote du document de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et (entre parenthèses) le numéro de vente de la publication des Nations Unies sont indiqués. Un double astérisque (**) signale les publications uniquement disponibles en ligne.

- N° 98, mai 2019 : « Structural transformation in Asia's landlocked developing countries ».
- N° 99, mai 2019 : « Structural transformation, backward and forward linkages and job creation in Asia-Pacific least developed countries ».
- N° 100, mai 2019 : « Structural transformation in Asia-Pacific small island developing States ».
- N° 101, juin 2019 : « Maintaining financial stability in Asia and the Pacific ».
- N° 102, juillet 2019 : « Asia and the Pacific: shaping future tax policies in a digital era ».
- N° 103, janvier 2020 : « Infrastructure financing for sustainable development in Asia and the Pacific ».
- N° 104, avril 2020 : « Moving businesses towards decarbonization ».
- N° 105, avril 2020 : « Setting sustainability standards for the financial system in Asia-Pacific ».
- N° 106, avril 2020 : « Nudges as a tool for promoting sustainable consumer behaviour in Asia-Pacific ».
- N° 107, avril 2020 : « Raising the level of ambition on carbon pricing in Asia and Pacific ».
- N° 108, avril 2020 : « Carbon pricing options: to tax or trade? ».
- N° 109, avril 2020 : « Businesses move forward with carbon pricing ».
- N° 110, avril 2020 : « Move from GDP to comprehensive indicator frameworks in Asia and the Pacific ».

*MPFD Working Papers:***

- WP/19/01, mars 2019 : « Financing metropolitan government in Beijing City ».
- WP/19/02, mars 2019 : « Philippine (Metro Manila) case study on municipal financing ».
- WP/19/03, mars 2019 : « Metropolitan finances in India: the case of Mumbai City Corporation ».
- WP/19/04, avril 2019 : « LDC graduation: challenges and opportunities for Vanuatu ».
- WP/19/05, avril 2019 : « Preparing to graduate: issues, challenges and strategies for Kiribati's LDC graduation ».
- WP/19/06, juillet 2019 : « Cheating the government: does taxpayer perception matter? ».
- WP/19/07, août 2019 : « Hide-and-seek: can tax treaties reveal offshore wealth? ».
- WP/19/08, octobre 2019 : « Finteching remittances in paradise: a path to sustainable development ».
- WP/20/01, mars 2020 : « Nepal's graduation from the least developed country group: potential implications and issues for consideration ».
- WP/20/02, mars 2020 : « Asia-Pacific small island developing States: development challenges and policy solutions ».

Sous-programme 2
Commerce et investissement¹

*Studies in Trade, Investment and Innovation Series:***

N° 93, *Outward Foreign Direct Investment and Home Country Sustainable Development*. ST/ESCAP/2899 (numéro de vente : E.20.II.F.14).

*Trade, Investment and Innovation Working Paper Series:***

N° 01, janvier 2020 : « An integrated approach for assessing national e-commerce performance ».

Sous-programme 3
Transports

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific: No. 89. ST/ESCAP/SER.E/89.**

Sous-programme 4
Environnement et développement

Changing Sails: Accelerating Regional Actions for Sustainable Oceans in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2905 (numéro de vente : E.20.II.F.15).

« Closing the loop: innovative partnerships with informal workers to recover plastic waste, in an inclusive circular economy approach ».

Sous-programme 6
Développement social

Asia-Pacific Beijing+25 Declaration and Report. ST/ESCAP/2898.

Asia-Pacific Sustainable Development Journal:

Vol. 26, n° 1, juin 2019. ST/ESCAP/2871 (numéro de vente : E.20.II.F.98).

Vol. 26, n° 2, décembre 2019. ST/ESCAP/2890 (numéro de vente : E.20.II.F.99).

Sous-programme 7
Statistiques

Asia and the Pacific SDG Progress Report 2020. ST/ESCAP/2900 (numéro de vente : E.20.II.F.10).

¹ Dont le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT).

B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-seizième session

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/76/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/76/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/76/L.3	Projet de rapport : Organisation de la soixante-seizième session de la Commission	11
ESCAP/76/L.3/Add.1	Projet de rapport : État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	11
ESCAP/76/L.4	Projet de résolution : Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/76/L.5	Projet de résolution : Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale	4
ESCAP/76/L.6	Projets de décision	11
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/76/1/Rev.1	Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable	2
ESCAP/76/2/Rev.1	Résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement	3
ESCAP/76/3	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa quatorzième session	5
ESCAP/76/4	Coopération sous-régionale aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	5
ESCAP/76/5	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	5
ESCAP/76/6	Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020	5
ESCAP/76/7	Rapport du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	5 a)
ESCAP/76/8	Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25	5 b)
ESCAP/76/8/Add.1	Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25	5 b)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/76/9	Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	5 b)
ESCAP/76/10	Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement	5 b)
ESCAP/76/11	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quinzième session	5 c)
ESCAP/76/12	L'opportunité urbaine : accélérer la prise de mesures locales pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030	5 c)
ESCAP/76/13	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa quatrième session	5 d)
ESCAP/76/14	Stratégies sous-régionale et régionale de résilience face aux catastrophes	5 d)
ESCAP/76/15	Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable	5 e)
ESCAP/76/16	Transformer les économies pour les rendre cohérentes avec les ambitions portées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030	5 g)
ESCAP/76/17	Date, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)	9
ESCAP/76/18	Le commerce et l'investissement en tant qu'éléments moteurs de la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030	5 h)
ESCAP/76/19	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa quatorzième session	5 i)
ESCAP/76/20	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session	5 i)
ESCAP/76/21	Politiques prioritaires pour le passage à des économies numériques inclusives	5 i)
ESCAP/76/22	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quinzième session	5 j)
ESCAP/76/23/Rev.1	Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	5 j)
ESCAP/76/24	Atteindre l'objectif de développement durable n° 14 relatif à la vie aquatique : rendre compte de nos océans	5 j)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/76/25	Projet de plan-programme pour 2021	6 a)
ESCAP/76/26	Modifications apportées au plan-programme pour 2020	6 b)
ESCAP/76/27	Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités	6 c)
ESCAP/76/28	Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1	6 d)
ESCAP/76/29	Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1	6 d)
ESCAP/76/30	Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11	6 d)
ESCAP/76/31	Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019	6 d)
ESCAP/76/32	Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1	7
ESCAP/76/33	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	8
ESCAP/76/34	Conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) et mesures visant à y faire face en Asie et dans le Pacifique	4
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/76/INF/1	Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission	5 c) et d)
ESCAP/76/INF/2	Evaluation of the Statistical Institute for Asia and Pacific pursuant to resolution 71/1	6 d)
ESCAP/76/INF/3	Evaluation of the Centre for Sustainable Agricultural Mechanization pursuant to resolution 71/1	6 d)
ESCAP/76/INF/4	Review of the establishment of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management pursuant to resolution 71/11	6 d)
ESCAP/76/INF/5	Letter dated 6 May 2020 from the Minister-Counsellor and Deputy Permanent Representative of the Russian Federation to the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific addressed to the Secretary of the Commission	4

Annexe IV

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

1. Outre l'Inde, pays hôte, la Commission a élu les membres et les membres associés ci-après au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour la période allant de 2020 à 2023 : Bangladesh ; Chine ; Indonésie ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; République de Corée ; République islamique d'Iran ; Sri Lanka et Thaïlande.

2. Avant l'élection, le représentant des États-Unis d'Amérique a exprimé les préoccupations de sa délégation concernant la participation de la République islamique d'Iran au Conseil d'administration, compte tenu de son rôle en tant qu'un des principaux États qui soutiennent le terrorisme, de ses violations constantes des normes internationales et de son usage abusif du transfert de technologie pour appuyer son programme nucléaire et la prolifération des missiles dans la région.

3. Le représentant de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, a déclaré que personne n'ignorait quel était l'État qui soutenait le terrorisme, État qui par ailleurs était le promoteur et l'instigateur du terrorisme économique dirigé contre son pays et d'autres pays. Sa délégation estimait qu'il était malvenu de la part des États-Unis d'Amérique d'accuser d'autres pays qui tentaient d'exercer leur droit à l'autodéfense ainsi que leur droit au développement.

Annexe V

Résumé des débats de la soixante-seizième session de la Commission établi par la présidence

Point 2 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème de la session : « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable »

1. La Commission s'est félicitée du thème de la session qu'elle jugeait pertinent pour la région, et a souligné le rôle fondamental que jouaient les océans, les mers et les ressources marines à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, en tant que moteurs de la croissance économique, et source de moyens de subsistance et de nourriture pour des millions de personnes. La Commission a relevé les principaux problèmes auxquels étaient confrontés les océans, à savoir les pratiques de pêche non durables et la pollution par les déchets marins et les matières plastiques, qui nécessitent une action urgente et une coopération régionale renforcée passant notamment par le partage des données, la réalisation de travaux de recherche communs, le partage des connaissances et des compétences techniques, le transfert de technologie, ainsi que par la préservation de la biodiversité. À cet égard, plusieurs membres ont également souligné qu'il importait de tirer parti des conventions, cadres et outils existants.

2. Les représentant(e)s ont fait état des mesures prises aux niveaux national, sous-régional et régional pour préserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines et ont appelé la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le système des Nations Unies pour le développement à intensifier leurs efforts de coopération régionale. En particulier, les membres de la Commission ont noté qu'il importait de disposer de données et de statistiques pour faire face aux enjeux liés aux océans. Constatant que les capacités techniques et financières restreintes de nombreux pays en développement limitaient leur capacité de collecter des données, ils ont appelé le secrétariat à contribuer au renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données. Plusieurs membres ont souligné qu'il était nécessaire de disposer d'une méthode normalisée de collecte de données et qu'il fallait développer une comptabilité des océans. À cet égard, on a reconnu le rôle central que jouaient la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui pilotent les activités menées au niveau mondial visant à élaborer des orientations statistiques fondées sur le Système de comptabilité économique et environnementale, suggérant en outre qu'il convenait de tenir compte des liens avec d'autres secteurs dans la conduite de ces activités.

Point 3 de l'ordre du jour

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

3. Certains pays membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ont réaffirmé leur engagement envers le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et ont fait part des mesures nationales prises pour poursuivre sa mise en œuvre, notamment celles destinées à tirer parti du potentiel des océans, des mers et des ressources marines dans le cadre d'une approche fondée sur l'économie bleue. Ils ont souligné que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) freinait et compromettait leurs efforts pour sortir de cette catégorie et ont appelé à la poursuite du soutien et de l'aide financière de la communauté internationale.

4. Les représentant(e)s des petits États insulaires en développement ont fait valoir l'importance du tourisme et de la pêche à l'appui de leur développement durable et de la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont appelé au renforcement des mécanismes régionaux et sous-régionaux, y compris à l'institutionnalisation de la Journée Asie-Pacifique de l'Océan, estimant qu'une telle manifestation serait utile pour réunir les acteurs concernés par la question des océans afin de mettre en commun

les données d'expérience et les connaissances. Notant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le tourisme, ils ont appelé à l'élaboration d'une stratégie régionale pour relancer le tourisme. Ils ont également indiqué qu'il importait d'appliquer les normes, règles et instruments mondiaux et régionaux pour relever les défis se rapportant aux océans, notamment le Code de conduite pour une pêche responsable et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

5. Une représentante d'un pays en développement sans littoral a insisté sur les difficultés que posait le manque d'accès à la mer et indiqué que le secteur du tourisme était un secteur important et en plein essor dans son pays.

Point 4 de l'ordre du jour

Faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire mondiale grâce à la coopération régionale

6. La Commission a mis l'accent sur les perturbations sans précédent provoquées par la COVID-19 et sur ses répercussions socioéconomiques dans la région, qui ont mis nettement en évidence les inégalités et les vulnérabilités profondes. La crise affectait gravement les niveaux de revenu, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les membres ont reconnu qu'aucun pays ne pouvait relever seul ce défi et ont appelé à un renforcement de la coopération régionale, notamment aux fins du partage des connaissances, des données d'expérience et des bonnes pratiques. Certains membres ont noté l'importance d'assurer la libre circulation des biens et des services, tandis que d'autres ont appelé à l'adoption de mesures d'allègement de la dette.

7. Les membres de la Commission ont fait état des diverses initiatives prises aux niveaux national, sous-régional et régional pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses effets, et ont rappelé le rôle central que jouait le système des Nations Unies pour le développement s'agissant d'aider les pays à lutter contre la pandémie et ses répercussions et de renforcer leur résilience aux futures pandémies. À cet égard, la Commission a noté qu'il était impératif de reconstruire en mieux, en veillant à équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris devaient servir de fondement à la reprise, la région ne pouvant pas se permettre de revenir à son modèle de développement antérieur.

B20-00424

ISBN : 978-92-1-120814-6



9 789211 208146